

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2020/878/UE) et au SIMDUT 2015

Date de révision: 1er novembre Date de publication précédente: 5 décembre 2019 No de fiche: 133-22

2022

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

615 HTG #2

Identifiant unique de formulation (UFI): Non disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Lubrifiant au pétrole. Graisse supérieure à usages multiples pour charges lourdes et

chaleur élevée.

Utilisations déconseillées: Aucune donnée disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fournisseur:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive, Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055 UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23, D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7 Appeller Infotrac: 1-800-535-5053

Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse: 145

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et au SIMDUT 2015. Cependant une fiche de données de sécurité de ce produit est fournie à la demande car il contient au moins une substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement.

2.1.2. Informations supplémentaires

Aucun

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger: Aucun

Mention d'avertissement: Aucun

(FR) Page 1 de 10

Date: 1er novembre 2022 No de fiche: 133-22

Mentions de danger: Aucun

Conseils de prudence: Aucun

Informations additionnelles: EUH208 Contient de l'acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de

calcium, acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium et acide

benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium. Peut

produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS					
3.2. Mélanges					
Ingrédients dangereux¹	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH	LCS, facteur M, ETA
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	1-5	68584-23-6 271-529-4	ND	Skin Sens. 1B, H317	ETA (orale): > 5 000 mg/kg ETA (cutanée): > 5 000 mg/kg ETA (inhalation, brouillards): > 1,9 mg/l
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	1-<3	26264-06-2 247-557-8	ND	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 4, H413	ETA (orale): 1 300 mg/kg ETA (cutanée): > 5 000 mg/kg
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	1-<3	61789-86-4 263-093-4	ND	Skin Sens. 1B, H317	ETA (orale): > 5 000 mg/kg ETA (cutanée): > 5 000 mg/kg ETA (inhalation, brouillards): > 1,9 mg/l
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	0,1-<1	70024-69-0 274-263-7	ND	Skin Sens. 1B, H317	ETA (orale): > 5 000 mg/kg ETA (cutanée): > 5 000 mg/kg ETA (inhalation, brouillards): > 1,9 mg/l
Autres Ingrédients: Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant*	60-70	64741-88-4 265-090-8	ND	Non classé**	ETA (orale): > 5 000 mg/kg ETA (cutanée): > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, brouillards): > 5,53 mg/l
Carbonate de calcium	10-20	471-34-1 207-439-9	ND	Non classé**	ETA (orale): 6 450 mg/kg
Pour le texte intégral des mentions H: voi *Contient moins de 3 % d'extrait de DMS **Substance pour laquelle il existe des lin	O, mesuré se	lon la méthode l			
¹ Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMD	UT 2015, SGH,	, REACH			

(FR) Page 2 de 10

[©] A.W. Chesterton Company, 2022 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

Date: 1er novembre 2022 No de fiche: 133-22

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle.

Contacter un médecin.

Contact avec l'épiderme: Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux: Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Contacter immédiatement un

médecin.

Ingestion: Ne faites pas vomir. Contacter un médecin.

Protection des premiers secours: Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans

formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation légère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si ce produit est injecté à haute vitesse sous la peau, il peut provoquer une blessure semblable à une perforation sans effusion de sang, exposée à l'infection et pouvant défigurer, bloquer l'arrivée du sang ou mener à une amputation. Un traitement immédiat par un spécialiste en chirurgie est recommandé.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, sable sec, mousse ou brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de soufre et de calcium et autres

vapeurs toxiques

Autres dangers: Fumée dense.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Lavez-vous avant de manger, boire ou fumer. Si l'injection dans le corps n'est pas immédiatement suivie d'un traitement médical approprié, la partie exposée du corps peut être perdue.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

sauf mention contraire.

(FR) Page 3 de 10

Date: 1er novembre 2022 No de fiche: 133-22

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ingrédients dangereux	VI	ME¹	TLV A	CGIH
	ppm	mg/m³	ppm	mg/m³
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	SO	SO	SO	SO
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	SO	SO	SO	SO
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	SO	SO	SO	SO
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	SO	SO	SO	SO
Brouillard d'huile, minérale	SO	SO	SO	5
Carbonate de calcium	so	10	(inhalable) (alvéolaire)	10 * 3

^{*} Particules non spécifiées par ailleurs (PNSA)

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Travailleurs

Non disponible

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures techniques

Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser contre les brumes un

appareil respiratoire homologué pour les vapeurs organiques.

Gants de protection: Des gants qui résistent aux attaques chimiques (c'est-à-dire caoutchouc, nitrile).

Protection des yeux et

du visage:

Lunettes protectrices

Autres: Chemises à manches longues, pantalons longs et saine hygiène personnelle pour réduire la mise en

contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

sauf mention contraire Page 4 de 10 (FR)

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Date: 1er novembre 2022

No de fiche: 133-22

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiquegraissepHn'est pas applicableCouleurvertViscosité cinématique à 40 °C100 sus @ 38 °COdeurodeur légèreSolubilité dans l'eaunégligeable

Seuil olfactif n'est pas défini Coefficient de partage: aucune donnée disponible

n-octanol/eau (valeur log)

Point d'ébullition ou n'est pas applicable Pression de vapeur à 20° C n'est pas défini intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de n'est pas défini Densité et/ou densité relative 0,97 kg/l

congélation0%Densité de vapeur (air=1)> 1Inflammabilitéaucune donnée disponibleTaux d'évaporation (éther = 1)< 1</th>

Limites inférieures/supérieures n'est pas défini % de produits aromatiques par 0 d'inflammabilité ou d'explosion poids

Point eclair > 190 °C Caractéristiques des particules n'est pas applicable

Méthode Coupelle ouverte Propriétés explosives n'est pas défini

Température d'auto- n'est pas défini Propriétés comburantes n'est pas défini

inflammabilité
Température de décomposition aucune donnée

disponible

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes libres et surfaces portées au rouge.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes, et les agents oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de soufre et de calcium et autres vapeurs toxiques

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 / SGH

Voie primaire d'exposition Mise en contact avec la peau et les yeux. **en usage normal:**

Toxicité aiguë -

© A.W. Chesterton Company, 2022 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 5 de 10

Date: 1er novembre 2022 No de fiche: 133-22

Par voie orale:

ETA-mélange > 5 000 mg/kg

Substance	Esssai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés	DL50, rat, (OECD 401)	> 5 000 mg/kg
alkyles en C10-16, sels de calcium		
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	DL50, rat	1 300 mg/kg
Acides sulfoniques de pétrole, sels de	DL50, rat, (OECD 401)	> 5 000 mg/kg
calcium		
Acide benzènesulfonique, dérivés	DL50, rat, (OECD 401)	> 5000 mg/kg
mono-alkyles en C16-24, sels de		
calcium		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),	DL50, rat	> 5000 mg/kg
raffinés au solvant		
Carbonate de calcium	DL50, rat	6 450 mg/kg

Par voie cutanée:

ETA-mélange > 5 000 mg/kg

Substance	Esssai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, lapin	> 5 000 mg/kg
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	DL50, rat	> 5 000 mg/kg (références croisées)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	DL50, lapin (OECD 402)	> 4 000 mg/kg
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	DL50, rat (OECD 402)	> 5000 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	DL50, rat (OECD 402)	> 5000 mg/kg

Par inhalation:

Non classé, compte tenu des données disponibles.

Substance	Esssai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés	CL50, rat, brouillard	> 1,9 mg/l
alkyles en C10-16, sels de calcium	(OPP 81-3)	
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	CL50, rat, brouillard (OPP 81-3)	> 1,9 mg/l
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	CL50, rat, brouillard (OPP 81-3)	> 1,9 mg/l
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	CL50, rat, brouillard	> 5,53 mg/l

Corrosion cutanée/ irritation cutanée:

Non irritant, basé sur des données provenant de produits similaires.

Substance	Esssai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés	Irritation de la peau, lapin	Non irritant
alkyles en C10-16, sels de calcium	(OCDE 404)	
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Irritation de la peau, lapin	Irritant

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire:

Non irritant, basé sur des données provenant de produits similaires.

Substance	Esssai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés	Irritation des yeux, lapin	Non irritant
alkyles en C10-16, sels de calcium	(OCDE 405)	
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Irritation des yeux, lapin (OCDE 405)	Irritation grave
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Irritation des yeux, lapin	Non irritant
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	Irritation des yeux, lapin	Non irritant

(FR) Page 6 de 10

Date: 1er novembre 2022 No de fiche: 133-22

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau, basé sur des données provenant de produits similaires. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium: probabilité ou preuve d'un taux faible à modéré de sensibilisation cutanée chez l'homme.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé par manque de données.

Substance	Esssai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés	Test d'Ames (OCDE	négatif (matériau
alkyles en C10-16, sels de calcium	471)	similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés	Essai in vitro, OCDE 476	négatif (matériau
alkyles en C10-16, sels de calcium		similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés	Test du micronoyau,	négatif
alkyles en C10-16, sels de calcium	souris, orale	
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Test d'Ames (QSAR)	négatif
Acides sulfoniques de pétrole, sels de	Test d'Ames (OCDE	négatif (matériau
calcium	471)	similaire)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de	Essai in vitro, OCDE 476	négatif (matériau
calcium		similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés	Test d'Ames (OCDE	négatif
mono-alkyles en C16-24, sels de	471)	_
calcium	,	
Acide benzènesulfonique, dérivés	Essai in vitro, OCDE 476	négatif
mono-alkyles en C16-24, sels de		_
calcium		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),	bactérie, OCDE 471	négatif
raffinés au solvant		-

Cancérogénicité:

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Toxicité pour la reproduction:

Non classé, compte tenu des données disponibles. Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant, Carbonate de calcium: dans des études sur animaux de laboratoire, n'a pas perturbé la reproduction.

Substance	Esssai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	415, rat, mâle/femelle, orale, 28 jours	DSENO >= 500 mg/kg (matériau similaire)
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	rat, mâle/femelle, orale, 20 jours	DSENO maternelle: 300 mg/kg DSENO sur le développement: 300 mg/kg

STOT - exposition unique:

Non classé par manque de données. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée:

Non classé, compte tenu des données disponibles.

Substance	Esssai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Étude subchronique par voie orale de 28 jours (OCDE 407) rat, mâle/femelle	DSENO: 500 mg/kg (matériau similaire)
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Étude subchronique par voie orale de 180 jours, rat, mâle/femelle	DMENO: 115 mg/kg
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	rat, mâle/femelle, 30 iours	DMENO: 250 mg/kg

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'en existe pas de connu.

(FR) Page 7 de 10

[©] A.W. Chesterton Company, 2022 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

Date: 1er novembre 2022 No de fiche: 133-22

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été determinées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Dodécylbenzènesulfonate de calcium: 96 h CL50 (poisson) = 22 mg/l (OECD 203, références croisées). Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène: 96 h CL50 (poisson) > 71 mg/l (OECD 203). Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium: 96 h CL50 (poisson) > 10 000 mg/l. Huile minérale: pratiquement pas toxique pour les organismes aquatiques en cas d'exposition aiguë (CL50/CE50/CEr50 > 100 mg/l.)

12.2. Persistance et dégradabilité

Huile minérale: ce produit n'est pas facilement biodégradable. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: ce produit n'est pas facilement biodégradable (références croisées). Dodécylbenzènesulfonate de calcium: facilement biodégradable (73%, 28 jours). Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium: ce produit n'est pas facilement biodégradable (8,6%, 28 jours).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Huile minérale: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants. Dodécylbenzènesulfonate de calcium: BCF = 104 (poisson, 21 jours). log Ko/e 3,9 – 6; risque de bioaccumulation de cette substance, toutefois le métabolisme ou les propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration ou limiter la biodisponibilité.

12.4. Mobilité dans le sol

Solubilité dans l'eau: négligeable . Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Huile minérale: mobilité faible prévue dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.7. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Consulter les réglements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au réglement le plus strict. Le produit non utilisé n'est pas classé comme un déchet dangereux selon la directive 2008/98/CE.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ
TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

© A.W. Chesterton Company, 2022 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

Date: 1er novembre 2022 No de fiche: 133-22

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Règlements de l'UE

Autorisations en vertu du titre VII: N'est pas applicable

Restrictions en vertu du titre VIII: Aucun

Autres règlements de l'UE: Aucun 15.1.2. Réglementations nationales

Tableaux des maladies professionnelles: N'est pas applicable

Autres réglementations nationales: Aucun 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures

ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses

BCF: Facteur de bioconcentration

cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)

CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai

DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai

DMEO: Dose mininale avec effet observé

DSEO : Dose sans effet observé ETA : Estimation de la toxicité aiguë FDS : Fiche de données de sécurité

IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses

LCS: Limite de concentration spécifique

NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)

ND: Non disponible

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique

PEL: Limite d'exposition admissible

(Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer

SGH : Système général harmonisé

SO: Sans objet

STEL : Limite d'exposition de courte durée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique

TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)

TLV: Valeur limite d'exposition VLCT: Valeur limite court terme

VME: Valeur limite de moyenne d'exposition

vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable

Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques

Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)

Base de données de classification et d'information chimique (CCID)

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données

toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

© A.W. Chesterton Company, 2022 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 9 de 10

Date: 1er novembre 2022 No de fiche: 133-22

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:

Classification	Méthode de classification
N'est pas applicable	N'est pas applicable

Mentions H pertinentes: H302: Nocif en cas d'ingestion.

H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 1er novembre 2022

Changements apportés à la Sections 1.1, 1.3, 3.2, 5.2, 8.1, 9.1, 10.6, 11, 12.2, 16.

FDS dans cette révision:

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

© A.W. Chesterton Company, 2022 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 10 de 10